



Accusée a tort d'avoir provoqué un accident

Par **Fred7130**, le **28/01/2017** à **16:59**

Bonjour,

Mon employeur a reçu un courrier de l'assurance d'une personne qui m'accuse d'avoir provoqué un accident (le véhicule a mordu la barrière centrale d'une autoroute. Je me souviens de cet incident mais je n'en suis que témoin. Il a eu lieu devant moi. Or il m'accuse de m'être rabattue devant lui. Le conducteur a du noter mon n° d'immatriculation lorsque je l'ai doublé un peu plus tard. Je suis complètement abasourdie. J'ai entendu dire que cette pratique était courante. Mon employeur, a qui j'ai déjà répondu par mail de ce dont je me souvenais, me demande via son assureur de lui faire un courrier signé et relatant les faits avec le plus de détails possibles. Que faire ? Je ne veux pas "payer" pour un chauffard. Ils étaient plusieurs dans la voiture, ils peuvent se mettre d'accord pour m'accuser, je ne sais pas quoi faire.

Merci pour vos conseils. Bien cordialement

Par **jos38**, le **28/01/2017** à **17:08**

bonsoir . vous faites ce courrier attestant que tel jour à telle heure, sur l'autoroute X un véhicule a mordu la barrière centrale DEVANT vous, que vous l'avez ensuite doublé et qu'en aucune façon, vous ne vous êtes rabattu devant lui et provoqué cet accident. ce sera parole contre parole

Par **Fred7130**, le **28/01/2017** à **17:11**

Merci, c'est ce que je pensais faire. Je crois que je vais m'équiper d'une caméra embarquée.....

Par **Fred7130**, le **28/01/2017** à **17:15**

En fait, je n'ai la date que par le courrier de l'assurance, j'ai du vérifier mon agenda pour être sûre que j'étais bien dans le secteur ce jour là et que c'était bien de cet événement dont il s'agissait. Je ne peux donc pas être précise à ce niveau là.... D'autant que cette voiture a été derrière moi à un moment donné et j'ai dû accélérer dans le dépassement que j'effectuais pour ne pas qu'elle percute l'arrière de ma voiture. C'est plus tard que l'accident a eu lieu. Il conduisait vraiment imprudemment....